



MAIRIE DE
Penchard

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin à 19 h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle des Fêtes, à huis-clos, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités.

Membres présents : M. Marc ROUQUETTE, Mme Géraldine DUPARAY, M. Jérôme QUELLIER, Mme Christine SIEVERT-PERE, M. Guy THOMASSIN, Mme Kelvine ROUSSEAU, Mme Isabelle MERLIN, Mme Delphine RODRIGUEZ, M. Jérémy BARDEAU, Mme Nathalie DELL'OSTE, Mme Camille BENARD, M. Stéphane BOURGEOIS, Mme Hélène NOURRY

Absents excusés : M. Patrick CARDONNET, M. Patrick CONQ

Pouvoirs :

- M. Patrick CARDONNET donne pouvoir à M. Guy THOMASSIN
- M. Patrick CONQ donne pouvoir à Mme Géraldine DUPARAY

Secrétaire : Mme Kelvine ROUSSEAU

I – Introduction

Monsieur le Maire rappelle que le présent Conseil Municipal doit se tenir à huis-clos, afin de respecter les mesures sanitaires imposées.

Monsieur le Maire précise que Mme Echata MBAE est en arrêt maladie depuis plusieurs jours. Du fait de la mutation de Mme Béatrice CHEMIN, aucune secrétaire n'a pu préparer les délibérations. Ce sont donc les membres du Conseil qui s'en sont chargés par la force des choses.

Depuis le 25 mai 2020 que le nouveau Conseil est installé, le constat a été fait que la mairie avait été laissée à l'abandon depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avec un certains nombre de choses qui auraient dû être faites et qui n'ont pas été traitées. La prise de poste n'est en rien facilitée.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal n'a pas pu être rédigé en raison de l'absence de secrétaire. Celui-ci sera fait dès que possible puis transmis aux élus en vue de son approbation au prochain Conseil.

Les délibérations proposées ont été établies en s'inspirant des précédentes délibérations adoptées en 2014. Ceci a permis de constater que les délibérations votées en 2014 étaient illégales sur

certain points. C'est la raison pour laquelle la délibération concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire n'est finalement plus proposée au vote du Conseil.

II – Délibérations

Monsieur le Maire indique qu'il retire de l'ordre du jour la délibération relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire.

En effet, à la lecture des observations adressées par Madame BENARD à Monsieur ROUQUETTE la veille du présent Conseil, Monsieur le Maire a souhaité apporter quelques précisions à ce projet de délibération. Le délai étant trop court, il a décidé de retirer le projet et le soumettre, de nouveau, au prochain Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 2020 – 9 : Indemnités des élus : application des dispositions légales

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de délibération relatif aux indemnités des élus, lesquelles sont fixées dans le respect du maximum légal.

Madame Camille BENARD demande qui sera le Conseiller Municipal Délégué et quelles seront ses fonctions.

Monsieur le Maire précise que par un arrêté, il a nommé M. Jérémy BARDEAU, Délégué à la communication en charge des réseaux sociaux et de l'édition du Petit Penchardais.

Madame Camille BENARD constate une augmentation de 20% de l'indemnité des élus par rapport à l'année 2019.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement, le montant des indemnités des élus est différent par rapport à 2019. Il explique que le montant des indemnités a été revalorisé en 2020 ; c'est donc ce nouveau montant qui est soumis au vote. Ce montant sera inscrit au budget lorsque celui-ci sera soumis au vote.

Madame Camille BENARD demande comment cette augmentation sera compensée dans le budget et quel poste sera diminué de 20%, pour compenser cette augmentation.

Monsieur le Maire précise que le vote du budget n'est pas à l'ordre du jour du présent Conseil et que ce point sera abordé lorsque le budget sera soumis au vote du Conseil Municipal.

Monsieur BOURGEOIS souligne le fait que les chiffres présents dans le corps de la délibération et dans le tableau annexe ne sont pas les mêmes.

Monsieur le Maire précise que les taux présents dans la délibération sont erronés et que les taux corrects sont ceux présents dans le tableau annexe.

Monsieur BOURGEOIS précise que par rapport à l'année 2019 cela représente une augmentation de 10 000€ par année pleine et qu'il n'est pas obligatoire d'adopter les taux maximum prévus par la loi.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du taux légal qui s'applique automatiquement. Il est nécessaire de proposer au Conseil une délibération spéciale pour pouvoir appliquer un taux différent. Ce qui n'a pas été souhaité.

→ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération selon le vote suivant :**

Votes POUR : 12 (M. Marc ROUQUETTE, Mme Géraldine DUPARAY, M. Jérôme QUELLIER, Mme Christine SIEVERT-PERE, M. Guy THOMASSIN, Mme Kelvine ROUSSEAU, Mme Isabelle MERLIN, Mme Delphine RODRIGUEZ, M. Jérémy BARDEAU, Mme Nathalie DELL'OSTE, M. Patrick CARDONNET, M. Patrick CONQ)

Votes CONTRE : 3 (Mme Camille BENARD, M. Stéphane BOURGEOIS, Mme Hélène NOURRY)

DÉLIBÉRATION N° 2020 – 10 : Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Il est proposé de fixer à 07 le nombre de commissions facultatives chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit :

- Commission Travaux, services techniques & biens communaux
- Commission Communication & coordination des commissions
- Commission Vie communale, associations & sports
- Commission Ressources Humaines
- Commission Finances
- Commission Urbanisme
- Commission Vie scolaire

Il est proposé de fixer à 5 le nombre de membres de chaque commission (le Maire exclu) et de procéder à la désignation des membres desdites commissions de la façon suivante :

- Commission Travaux & biens communaux, 5 membres
Membres :
 - Guy THOMASSIN
 - Patrick CONQ
 - Christine SIEVERT - PERE
 - Patrick CARDONNET
 - Hélène NOURRY
- Commission Communication & coordination des commissions, 5 membres
Membres :
 - Jérôme QUELLIER
 - Jérémy BARDEAU
 - Nathalie DELL'OSTE
 - Kelvine ROUSSEAU
 - Hélène NOURRY
- Commission Vie communale, associations & sports, 5 membres

Membres :

- Jérôme QUELLIER
- Guy THOMASSIN
- Patrick CARDONNET
- Christine SIEVERT-PERE
- Stéphane BOURGEOIS

- Commission Ressources Humaines, 5 membres

Membres :

- Christine SIEVERT-PERE
- Jérôme QUELLIER
- Géraldine DUPARAY
- Isabelle MERLIN
- Stéphane BOURGEOIS

- Commission Urbanisme, 5 membres

Membres :

- Guy THOMASSIN
- Patrick CONQ
- Géraldine DUPARAY
- Patrick CARDONNET
- Hélène NOURRY

- Commission Finances, 5 membres

Membres :

- Géraldine DUPARAY
- Kelvine ROUSSEAU
- Patrick CONQ
- Patrick CARDONNET
- Camille BENARD

Commission Vie scolaire, 5 membres

Membres :

- Delphine RODRIGUEZ
- Géraldine DUPARAY
- Patrick CARDONNET
- Kelvine ROUSSEAU
- Camille BENARD

Aucune remarque émise.

→ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 15 voix POUR, approuve la création des commissions municipales et la désignation de leurs membres.**

DÉLIBÉRATION N° 2020 – 11 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Il est proposé de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants composant la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

Guy THOMASSIN
Patrick CONQ
Camille BENARD

Membres suppléants :
Patrick CARDONNET
Nathalie DELL'OSTE
Stéphane BOURGEOIS

Aucune remarque émise.

→ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 15 voix POUR, approuve les membres de la Commission d'Appel d'Offres.**

DÉLIBÉRATION N° 2020 – 12 : Représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes

Madame Camille BENARD précise que M. WASSEN s'était porté volontaire pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs et s'étonne de son absence sur la liste.

Madame Géraldine DUPARAY précise que sa candidature a bien été réceptionnée mais que celle-ci était hors délai. La demande étant parvenue la veille du Conseil Municipal concerné par la délibération, les listes étaient déjà closes.

Madame Camille BENARD ainsi que M. Stéphane BOURGEOIS demandent si la Communauté de Communes (CAPM) a donné l'initiative au Maire de siéger au Syndicat Rû de Rutel.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de deux entités totalement différentes

→ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 15 voix POUR, approuve les représentants du Conseil Municipal dans les différents organismes.**

III – Point sur l'ouverture de l'école maternelle

Monsieur le Maire précise que l'ouverture de l'école maternelle est repoussée à la rentrée de septembre 2020. Cette décision a été prise après concertation avec les représentants de parents élus et les enseignants. Il est apparu trop contraignant pour les plus petits d'appliquer les gestes barrières et les règles du protocole sanitaire très strict de l'Éducation Nationale.

IV – Élargissement des horaires d'ouverture

Monsieur le Maire précise qu'une permanence des élus a été mise en place tous les samedis de 9h à 12h.

Il est prévu d'ouvrir la mairie au public le mercredi après l'embauche de la nouvelle secrétaire, tout en veillant au respect du nombre d'heures de travail prévu dans son contrat de travail.

V- Le Petit Penchardais

Monsieur le Maire annonce un rafraîchissement du Petit Penchardais. Il précise que l'équipe municipale travaille en ce moment sur une nouvelle maquette.

Le premier numéro est espéré pour la fin du mois de juin.

Monsieur le Maire précise aux élus d'opposition que la loi leur permet un quart de page pour s'exprimer. Il leur demande leur texte pour le 22 juin au plus tard.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 19 H 45

SIGNATURES COMPTE-RENDU DU 11 JUIN :

Marc ROUQUETTE

Géraldine DUPARAY

Jérôme QUELLIER

Christine SIERVERT-PERE

Guy THOMASSIN

Kelvine ROUSSEAU

Isabelle MERLIN

Delphine RODRIGUEZ

Jérémy BARDEAU

Nathalie DELL'OSTE

Patrick CARDONNET
(pouvoir Guy THOMASSIN)

Patrick CONQ
(pouvoir Géraldine
DUPARAY)

Camille BENARD

Stéphane BOURGEOIS

Hélène NOURRY